

LA GAZETTE OFFICIELLE

Office des Nouvelles Européennes

DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

Publication Hebdomadaire : 3,65 €uros

63^e ANNEE

N° 2352 du 2 août 2013

FA.C.C.C. et chasse aux chiens courants

- Belle dynamique, grandes ambitions
- Les chasseurs aux chiens courants se lancent eux aussi dans des études sur le gibier et sur leur propre impact dans la nature



Le Conseil d'administration national de la F.A.C.C.C.



Bécassiers de France

- Patrick Courget cède la présidence à Robert Lana et dresse le bilan des 12 ans d'existence de l'Association BdF



R. Lana



P. Courget

C.I.C.B.

- L'association pionnière en matière d'études vient de produire son rapport 2012-2013 sur la bécassine des marais et la bécassine sourde

Greenpeace à Tricastin

- Les élus E.E.L.V. tressent des lauriers au commando
 - Des sanctions !...
 - Des sanctions !...pour les uns et les autres

Textes Officiels

- Tout ce que vous devez savoir si vous élevez des animaux de compagnie : chiens, chats et "animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats"

Association Nationale des Jeunes Chasseurs

- Vincent Fermon succède à Alexandre Richard



Vincent Fermon.

Encore des jeunes à la chasse !

- 23 et 24 août : le grand Raoût des jeunes veneurs près de Poitiers

Important

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit, au titre de la propriété intellectuelle (art. L111-3 du CPI), sous peine de poursuites judiciaires, de dupliquer, photocopier, rediffuser sous quelque forme que ce soit (sur papier ou sous forme numérique) tout ou partie du contenu d'un support de presse. Pour la publication d'articles, la reproduction des textes parus dans La Gazette est soumise à autorisation.

SOMMAIRE

Bécassiers de France

- Patrick Courget à l'heure du bilan, Robert Lana pour la suitepage 2
Passage de témoin à l'A.N.J.C.

- Vincent Fermon succède à Alexandre Richardpage 4
Le Raoût des jeunes veneurs... C.I.C.B.

- Le pionnier produit toujours des études sur les bécassinespage 4
Textes Officiels

- À savoir par tous ceux qui élèvent des animauxpage 5
Greenpeace à Tricastin

- Les Verts applaudissent... Il faudrait sévir pour tous !page 5
F.A.C.C.C.

- Belle dynamique et grandes ambitions... en courant bien sûr ! .page 8

Bécassiers de France

Patrick Courget à l'heure du bilan, Robert Lana pour la suite

Bécassiers de France vient de vivre un tournant, après le départ de son Président historique, Patrick Courget, fondateur de l'Association en 2001... Une association qui, en quelque sorte, était arrivée "comme un cheveu sur la soupe" (!) en bousculant quelque peu "l'ordre des choses", c'est à dire l'ordre établi !

Douze ans après et au moment de son départ et de sa passation de pouvoirs à son successeur, Robert Lana, Patrick Courget revient sur ces douze années d'engagement, de passion et d'action. Nous vous proposons donc la lecture de son dernier discours, à la fois bilan et transmission de l'héritage du patrimoine ainsi constitué au fil des ans pour que les nouveaux dirigeants le fassent prospérer sur la base d'objectifs déjà définis en commun, prononcé lors de la récente A.G. de l'Association, tenue cette année en Bigorre, dans les Hautes-Pyrénées, grâce à l'engagement sans faille du local de l'étape, Jean-Antoine Pécantet et de son équipe.

Un bilan flatteur...

"Depuis sa création à Bordeaux en 2001, l'Association Bécassiers de France a continué son petit bonhomme de chemin, sans faiblir, toujours présente sur l'échiquier cynégétique national.

On peut faire un bilan rapide des actions menées pendant ces 12 années.

Je ne les citerai pas toutes ni dans l'ordre, mais on peut retenir :

- D'abord l'élaboration d'une revue commune qui a rassemblé toutes les associations existantes. Elle vient de se moderniser pour être la vitrine de notre association.

- La convention signée avec la F.N.C. depuis de nombreuses années, avec l'établissement du mémoire de BdF initié par Michel Navette, repris et rendu compétitif au niveau de nos relevés par Jean-Yves Calmettes et maintenant par Pascal Repiton qui l'a amélioré avec la saisie en ligne.

- Le site de Bécassiers de France, réalisé par Pascal Repiton, site très attractif, très évolutif et très regardé.

- La cellule de veille, très active qui avec Daniel Vingdiolet et Michel Gentile, suit au jour le jour l'évolution du temps et des températures européennes, pour intervenir en temps réel auprès des instances cynégé-



Patrick Courget.

Photo G.O.C.

tiques.

- Le dossier PMA auquel on a, avec Jean-Yves, participé aux réunions et défendu d'arracher pied nos valeurs et l'orientation de BdF, position qui a d'ailleurs été en grande partie retenue.

- La reconnaissance de BdF comme association agréée pour la Protection de l'environnement, "bébé" que Michel Navette a conduit à maturité.

- Le baguage où Jean-Yves, premier bagueur de BdF, a agi pour en tirer d'autres derrière lui ; ils sont maintenant neuf qui l'ont suivi.

Voici une partie des actions de BdF réalisées pendant ses 12 premières années d'existence grâce à l'action de tous.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé à cette tâche et apporté leur pierre à l'édifice, en particulier mes collaborateurs proches Jean-Pierre Senmartin et Jean-Claude Dumas.

Le Président que j'ai été pendant 12 ans n'a été que le porte-parole et le représentant de tous pour accomplir cette tâche intéressante, passionnante, riche par les combats qu'il a fallu souvent mener pour survivre

dans un monde fréquemment hostile.

Les premières réunions parisiennes sont des souvenirs qui vous marquent.

Le "vilain petit canard" qui cherche une place dans la cour des grands n'est pas forcément le bienvenu.

Une deuxième association de bécassiers qui veut s'insérer dans le monde cynégétique... Pour quoi faire ? Pour quoi dire ? Tout est déjà dit, tout est déjà fait.

Nous avons malgré tout réussi à nous faire entendre et le dossier P.M.A. en est l'exemple flagrant.

Le respect de l'identité des régions a été défendu et reconnu.

J'ai essayé de le faire le mieux possible, à l'écoute de tous et dans le respect des idées de chacun, même dans les moments forts qui parsèment la vie d'un groupe.

Je laisse donc la place à Robert Lana - mon ami Robert que j'ai rencontré au cours d'une partie de chasse en Bretagne, chez Michel Navette - avec une certaine émotion et le sentiment du devoir accompli, tout en sachant qu'il reste beaucoup à faire, mais je sais qu'avec du sang neuf et des idées nouvelles cela sera possible.

Cette assemblée sur un sommet des Pyrénées va aider BdF à atteindre son apogée et je suis persuadé que la nouvelle équipe va y contribuer. J'ai confiance...

Au cours de ces 12 années, nous avons beaucoup travaillé pour la défense et la protection de la bécasse.

C'est bien naturel pour les spécialistes de cet oiseau que nous sommes, mais nous ne devons pas oublier que nous sommes avant tout des chasseurs qui devons protéger et défendre notre passion : la chasse.

Des inquiétudes

Nous avons de nombreuses raisons d'être inquiets.

Bien sûr, il y a nos opposants déclarés, que nous connaissons tous, mais il existe également des motifs incontrôlables ou parfois même de notre fait.

La diminution du nombre de chasseurs et leur vieillissement est un mal inexorable qui est un atout dans le jeu des anti-chasse. Pas besoin pour eux de se creuser la tête pour rechercher des points d'attaques, si ce n'est compliquer un peu plus les réglementations.

Nous, bécassiers, nous avons un rôle à jouer dans ce scénario : inviter des jeunes à des journées de chasse à la bécasse, leur apprendre les bienfaits de la chasse sur les territoires et la sauvegarde des espèces pour les inciter à passer le permis de chasser pour nous rejoindre et nous aider.

Un arrêt de la diminution du nombre des permis contrarierait les projets macabres de nos adversaires. Pensons-y

Des règlements existent. Le P.M.A., sous sa forme actuelle auquel nous avons participé en demandant le respect des pratiques de chacun, est un outil qui vaut ce qu'il vaut mais qui a le mérite d'exister.

N'y ajoutons pas des contraintes supplémentaires non motivées ou injustifiées qui, en réduisant nos périodes de chasse ou en complexifiant nos règlements, apportent une aide précieuse aux protecteurs de tout bord. Pensons-y !

Sachons également que, malgré le changement de gouvernement, nos opposants sont toujours aussi bien implantés dans les ministères qui nous régissent.

Des signes ne trompent pas, malgré les assurances données par la Présidence de la République qui vient de recevoir nos représentants...

- La relance de la création d'une Agence de la Biodiversité, sorte d'usine à gaz dont on ignore ce qu'il en sortira.



Robert Lana,
nouveau Président de BdF.

- Les Trames verte et bleue voient leur dispositif adopté avec création d'un Comité National de la Trame verte et bleue qui doit dessiner des orientations nationales et de comités régionaux de la Trame verte et bleue qui doivent, sur cette base, préparer les schémas régionaux.

On se doute bien que ces trames multicolores et autre Natura 2000 sont des menaces sérieuses pour la chasse, pour tous les modes de chasse, alors que les récents travaux scientifiques ont prouvé que cela ne constituait pas une activité perturbatrice.

Le problème des dates n'est plus réellement évoqué, mais celui des espèces ressurgit.

Des débats sur la détermination des listes d'espèces chassables et d'espèces en difficulté vont débiter.

Nous devons être présents et en mesure, avec des expertises et des chiffres sérieux, de contrer les associations environnementales qui ne s'appuient sur aucun élément scientifique valable, mais uniquement sur une sensiblerie exacerbée.

Il est certain qu'un des enjeux majeurs des années à venir, comme nous le disons depuis longtemps, est la connaissance des prélèvements pour défendre nos différents modes de chasse.

Les fédérations entendent conserver la maîtrise de ces données et les associations spécialisées telles que la nôtre ont là aussi un rôle important à jouer.

Agir pour l'avenir...

Je ne saurais trop rappeler, je le fais tous les ans et dans toutes les revues, qu'il est primordial que chaque chasseur de bécasse renvoie tous les relevés ou saisisse en ligne ses sorties sur le site de "Bécassiers de France".

C'est essentiel dans le monde où nous vivons, monde dans lequel on doit fournir la preuve de nos dires. Pensons-y !

Nous voulons tous continuer à chasser dans de bonnes conditions, que l'on pratique une chasse spécialisée comme la nôtre ou plusieurs modes de chasse.

Peu importe, pour cela il faut rester unis et lutter pied à pied, souvent de façon inégale, pour faire reconnaître le bien fondé de notre passion et la valeur de nos actions favorables à l'environnement et à la biodiversité.

Nous devons gagner ce combat, la chasse doit se perpétuer pour le bien-être et la sauvegarde des espèces telles que la bécasse.»

Bonne chance et réussite à la nouvelle équipe dans le développement de "Bécassiers de France".

Nous reviendrons plus en détails, dans les semaines qui viennent sur l'A.G. et l'action de BdF.

Vincent Fermon succède à Alexandre Richard

Le Conseil d'administration de l'Association Nationale des Jeunes et Nouveaux Chasseurs de France (A.N.J.C.), qui s'est réuni dernièrement, a élu Vincent Fermon à la présidence de l'Association. Il y succède à Alexandre Richard, Président-fondateur de l'Association en 2007.

Alexandre a souhaité passer la main après plus de 10 ans au service du mouvement "jeunes chasseurs".

Rappelons brièvement le parcours de ce passionné qui a su communiquer son enthousiasme à tant d'autres !

Il a été l'un des créateurs du forum *jeuneschasseurs.com*, ainsi que Secrétaire de l'Association des Jeunes Chasseurs de l'Indre (2003), avant d'envisager la création de l'Association Nationale des Jeunes et Nouveaux Chasseurs de France.

En ce qui concerne son successeur, ancien Président de l'Association des Jeunes Chasseurs du Pas-de-Calais (A.J.C. 62), Vincent Fermon a intégré le Conseil d'administration de l'A.N.J.C. en 2010, avant d'assurer la fonction de Secrétaire général depuis 2011. Il occupe toujours la fonction d'administrateur au sein de l'A.J.C. 62 et est également Vice-président délégué aux jeunes chasseurs au sein de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier du Pas-de-Calais (A.D.C.G.G. 62).

Vincent Fermon.



Photo G.O.P.

Suite à l'assemblée générale de l'ANJC, une équipe partiellement renouvelée a été élue, associant des responsables d'associations départementales de jeunes chasseurs de toute la France.

Un nouveau Bureau a ensuite été désigné, conformément aux statuts de l'Association.

En voici la composition

Président : **Vincent Fermon**

Vice-président : **Ludovic Fabre**

Secrétaire général : **Arnaud Vermond**

Secrétaire général adjoint : **Mathieu Silvert**

Trésorier : **Nicolas Loye**

La passation de pouvoir s'est faite de manière officielle lors du Game Fair, au Domaine National de Chambord, le 22 juin dernier, au cours d'un cocktail convivial.

Parmi les invités, la participation de nombreux partenaires de l'A.N.J.C., parmi lesquels l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la Fédération Nationale des Chasseurs (F.N.C.), a été particulièrement appréciée, car ces présences ont porté témoignage de la place

qu'occupe aujourd'hui l'Association Nationale des Jeunes et Nouveaux Chasseurs de France dans le paysage cynégétique national.

Vènerie

Le Raoût des jeunes veneurs les 23 et 24 août près de Poitiers

Comme tous les ans, l'Association des Jeunes Veneurs a le plaisir d'organiser le raout, un événement dédié à ses adhérents. Il aura lieu les 23 et 24 août près de Poitiers.

Le principe est toujours le même depuis plus de dix ans : après une assemblée générale, le samedi matin égayé par la présence d'intervenants extérieurs, plusieurs thèmes sont abordés autour de la faune et la flore.

À la suite d'un casse-croûte sorti des paniers tel un matin de chasse, un rallye cynégétique attend les participants qui s'affrontent par équipes toute l'après-midi. Bien entendu, les organisateurs ont de l'imagination quant aux épreuves, du déterrage au bat l'eau en passant par une démonstration de talents culinaires, de la découpe d'un gibier, tout est bon pour rappeler les chasses.

Les participants donnent ainsi de la gorge plusieurs heures !

Après une douche bien méritée, l'heure du cocktail est sonnée par un concours de trompes, suivi d'un dîner et d'une soirée épicurienne. Le lendemain, une messe est célébrée à 11 h avant le déjeuner et enfin le départ de tous les participants qui reprennent généralement la route la tête pleine de souvenirs chaleureux...

C.I.C.B.

Le rapport technique annuel sur le suivi des bécassines des marais et sourde est paru

Chasseurs et scientifiques...
Chasseurs et naturalistes...
Chasseurs engagés dans la défense de "leur" propre biodiversité car ils ont tout intérêt à en garantir la pérennité ; voilà ce qu'on peut dire de la démarche du C.I.C.B...

Mais ce qu'on peut en dire aussi c'est qu'elle n'est pas nouvelle et qu'il y a plusieurs décennies déjà qu'il accomplit ce que, désormais, tous les chasseurs dans ce pays disent vouloir faire : produire de la donnée pour mieux défendre leur activité.

Les pionniers sont toujours là - et c'est heureux ! - comme en témoigne le rapport 2012-2013 qui vient de paraître et sur lequel nous reviendrons.



Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

• **Décret du 31 mai 2013 portant classement parmi les sites des départements de l'Ain et de la Savoie du défilé de Pierre-Châtel sur le territoire des communes de Nattages, Virignin (Ain), La Balme et Yenne (Savoie)**

NOR : DEVL1105973D

Par décret en date du 31 mai 2013, est classé parmi les sites des départements de l'Ain et de la Savoie le défilé de Pierre-Châtel sur le territoire des communes de Nattages, Virignin (Ain), La Balme et Yenne (Savoie) (1).

(1) Le texte intégral de ce décret et les plans annexés pourront être consultés aux préfectures des départements de l'Ain, 45, boulevard Alsace-Lorraine, 01012 Bourg-en-Bresse Cedex, et de la Savoie, château des Ducs de Savoie, BP 1801, 73018 Chambéry Cedex, et aux mairies des communes de Nattages, mairie, 01300 Nattages, de Virignin, Le Bourg, 01300 Virignin, La Balme, mairie, 73170 La Balme, et Yenne, Le Bourg, BP 3, 73170 Yenne.

(N.D.L.R. : nous avons hésité à publier l'arrêté qui suit en raison de sa longueur. Mais il concerne tellement d'entre nous, chasseurs, que nous avons finalement décidé de l'insérer dans la G.O.C.)

• **Arrêté du 7 mars 2013 modifiant l'arrêté du 25 mars 2002 relatif aux justificatifs de connaissances requis pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques**

NOR : AGRE1305000A

Publics concernés : personnes exerçant une activité prévue aux alinéas II, III et IV de l'article L. 214-6 du code rural et de la pêche maritime.

Objet : modalités d'évaluation par un établissement habilité, de toute personne postulant pour l'obtention d'un certificat de capacité attestant de ses connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent arrêté établit la liste des établissements habilités pour l'organisation de l'évaluation des connaissances requises pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et les modalités d'évaluation des candidats au certificat de capacité.

Références : le présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 214-6 et R. 214-25 ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2002 fixant les modalités de perception de la redevance due par les candidats pour la délivrance de l'attestation de connaissances requise pour l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2002 relatif aux justificatifs de connaissances requis pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ainsi qu'aux modalités d'actualisation des connaissances du titulaire de ce certificat,

Arrête :

Art. 1^{er}.

L'arrêté du 25 mars 2002 susvisé est ainsi modifié :

1° A l'article 1^{er}, les mots : « visée au c de l'article 1^{er} du décret du 23 octobre 2000 susvisé » sont remplacés par les mots : « mentionnée à l'article R. 214-25 du code rural et de la pêche maritime » ;

2° L'article 3 est ainsi modifié :

a) Les mots : « Le référentiel » sont remplacés par les mots : « Le programme » ;

b) Après les mots : « l'obtention de l'attestation », sont insérés les mots : « de connaissances » ;

3° L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« L'évaluation des connaissances est administrée sous forme de questionnai-

re à choix multiple dans une application informatique nationale qui automatise la correction.

Le règlement de l'évaluation est précisé dans l'annexe III. » ;

4° Les annexes II et III sont remplacées respectivement par les annexes II et III du présent arrêté.

Art. 2.

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 7 mars 2013.

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,
M. Riou-Canals

Les annexes en pages suivantes

Tricastin

La "secte verte" frappe encore !

"Pacifiques et sympathiques" !... C'est ainsi que le pontifiant sénateur Vert Placé a qualifié les militants de Greenpeace, la secte verte bien connue, qui ont mené une opération de commando voici quelques jours à la centrale de Tricastin pour mettre prétendument en exergue les failles dans la sécurité de ce type d'installation. Une opération très minutieusement préparée, façon commando terroriste ! Et une autre verte, à l'Assemblée cette fois, Barbara Poimilli, a remercié le commando et souhaité que l'État engage ces gens-là... On croit rêver !

Cela ne méritait-il pas plutôt une condamnation ferme ? Et d'affirmer qu'ils ont en quelque sorte rendu service, car de vrais terroristes auraient aussi bien pu faire ça à leur place, mais avec des intentions belliqueuses bien entendu !

Voilà deux personnages qui ne manquent pas d'air, mais il est vrai que, depuis que Placé surtout est sénateur, il n'en finit plus d'enfler, d'enfler comme la grenouille de la fable !

Il veut sans doute réitérer le coup d'éclat de son comparse Mamère qui avait applaudi à tout rompre lorsque des représentants de la même association de la "Paix Verte" étaient descendus dans l'Hémicycle de l'Assemblée nationale, en rappel au bout d'une corde d'alpinisme depuis les balcons réservés au public, voici quelques années.

Question : devons nous tomber dans la même paranoïa que les Américains et vivre sans cesse dans la terreur d'une attaque terroriste ? Nous pensons que non car nous savons installés dans la peur, cette peur qu'entretiennent ainsi les écolos vis-à-vis du nucléaire, réjouit les mêmes terroristes réels et établis ou aspirants terroristes.

L'opération de Greenpeace n'avait d'autre but, d'abord, que de se faire de la pub, une fois de plus (!), ensuite d'accentuer la psychose dans ce pays autour du nucléaire qui, les gens censés le savent tous, n'est remplaçable par aucune autre alternative de nos jours. Pour preuve le redémarrage annoncé des centrales nucléaires japonaises. Mais peut-être que la fusion... nucléaire elle aussi (!) sera la réponse décisive à notre aspiration à une énergie infinie... Les éoliennes, le photovoltaïque ne représenteront jamais que "peanuts" des besoins en électricité de nos pays industrialisés.

Aujourd'hui, plutôt que les louanges de quelques petits copains installés à des postes politiques "à fromage", ces gens-là méritent une sévère sanction. Quant à Placé et Poimilli, une suspension de leur indemnité leur ferait le plus grand bien, ferait peut-être dégonfler le premier et comprendre enfin que, sans les accords d'EELV avec le P.S., lui, elle, et leurs amis, y compris ministres, ne seraient rien... 2,3% de l'électorat !... **R.L.**

ANNEXES
ANNEXE II
PROGRAMME D'ÉVALUATION

L'évaluation se réfère à une ou des espèces d'animaux de compagnie d'espèces domestiques et repose sur les huit thématiques du logement, de l'alimentation, de la reproduction, de la médecine animale, du comportement, de la sélection, du transport et du droit.

Domaine logement : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté :

CHAMP DE CONNAISSANCES	CAPACITÉS MINIMALES attendues
Conception et principes généraux d'aménagement des locaux.	Présenter les caractéristiques que doit respecter le lieu d'hébergement de l'animal. Citer le principe d'élimination des déjections et des eaux usées.
Normes.	
Équipements, matériels et litières : avantages et inconvénients.	Expliquer le choix des différents équipements, matériels et litières qui peuvent être utilisés pour l'aménagement du lieu d'hébergement.
Maîtrise de l'ambiance dans les locaux : température, hygrométrie, éclairage, aération, ammoniac.	Présenter le rôle des facteurs d'ambiance sur le confort des animaux et l'hygiène des locaux ; citer les moyens permettant de les mesurer et de les contrôler.
Nettoyage, désinfection, dératisation, désinsectisation, marche en avant.	Citer les travaux quotidiens et périodiques à réaliser pour assurer l'hygiène des locaux, installations et matériels.

Domaine alimentation : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie :

CHAMP DE CONNAISSANCES	CAPACITÉS MINIMALES attendues
Évolution des besoins au cours de la vie.	Interpréter des étiquettes d'aliments et choisir celui qui est adapté à un type d'animal donné.
Rôle succinct des nutriments (eau, glucides, protéines, lipides, minéraux, vitamines).	Apprécier l'état de forme d'un animal.
Choix raisonné du type d'aliment par rapport au stade physiologique.	Pour un animal donné, déterminer la quantité d'aliment et d'eau à distribuer.
Appréciation de l'état d'engraissement, de l'état d'hydratation.	Pour un animal donné, présenter le mode de préparation et de distribution d'une ration.
Appréciation de la qualité des selles, de la qualité du poil.	Présenter les précautions à prendre pour assurer la bonne conservation des aliments.
Utilisation des grilles correspondantes.	
Aliment industriel : utilisation des données présentes sur l'étiquette.	
Ration ménagère : conception, rations types.	
Bases de l'abreuvement.	
Préparation et modalités de distribution.	
Normes. Conditions de stockage.	

Domaine reproduction : mobiliser les connaissances permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction :

CHAMP DE CONNAISSANCES	CAPACITÉS MINIMALES attendues
Notion d'anatomie des appareils génitaux mâle et femelle (mammifères et oiseaux).	Décrire les grandes parties des appareils génitaux mâle et femelle.
Les chaleurs : signes cliniques et comportementaux.	Décrire les principales modifications observables qui permettent de repérer les chaleurs.

Maîtrise de la reproduction : définition de la castration et de l'ovariectomie de la prévention des chaleurs et de l'interruption de gestation.	Citer les principales méthodes de maîtrise de la reproduction.
Notions nécessaires au bon déroulement des différentes étapes de la reproduction.	Citer les caractéristiques de l'accouplement, de la gestation et de la mise bas chez les animaux de compagnie.
Signes de complication pendant la gestation et la mise bas.	
Soins de base aux jeunes et aux mères.	Présenter les soins à donner aux nouveaux nés et aux mères.
Notions nécessaires au bon déroulement et au contrôle de la reproduction	Citer les caractéristiques de la ponte et de la couvaison des oiseaux.

Domaine médecine animale : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire :

CHAMP DE CONNAISSANCES	CAPACITÉS MINIMALES attendues
Soins d'entretien et d'hygiène. Signes de bonne santé.	Décrire sommairement les principaux soins d'entretien et d'hygiène du pelage, des griffes, des yeux et des oreilles. Citer les signes de bonne santé et les signes d'alerte de maladie.
Les principaux signes d'alerte : comportement alimentaire, état de vigilance, température.	Citer les premiers éléments de suspicion de maladie infectieuse.
Principales catégories de maladies : infectieuses, parasitaires, alimentaires, toxiques.	Citer les principales catégories de maladies et les illustrer par des exemples chez l'adulte et le jeune.
Notion de période de risque.	Assurer les premiers soins en attente de la visite chez le vétérinaire.
Premiers soins simples (en cas de troubles digestifs, fièvre, blessures légères).	Indiquer les mesures pratiques de prophylaxie sanitaire et médicale.
Liste des mesures sanitaires et médicales : vaccination, vermifugation, déparasitage externe.	Citer les principales urgences, les moyens de les prévenir et les premières mesures pratiques à prendre.
Urgences : accident, hémorragie, intoxication.	

Domaine comportement : mobiliser les connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société :

CHAMP DE CONNAISSANCES	CAPACITÉS MINIMALES attendues
Notion de périodes de développement et leurs conséquences.	Illustrer le rôle du développement dans le comportement de l'adulte.
Notion de périodes sensibles et fixation de la peur.	
Éléments de socialisation.	Présenter l'organisation sociale et ses dysfonctionnements et interpréter les principaux signaux comportementaux des animaux.
Notion de hiérarchie et d'espace, signes comportementaux.	
Notion de mécanismes d'acceptation de l'humain et des congénères.	Citer les principaux moyens permettant d'assurer une relation homme-animal harmonieuse.
Bien-être et stress.	Présenter les grands principes d'éducation des jeunes animaux.
Besoins affectifs de l'animal.	
Tendances comportementales des principales races, variations individuelles, notion d'inné et d'acquis.	
Grands principes d'éducation des jeunes animaux : arrivée au foyer, obéissance générale, structures d'aide à l'éducation et à la rééducation d'un animal.	

Domaine droit : mobiliser les connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation :

CHAMP DE CONNAISSANCES	CAPACITÉS MINIMALES attendues
Statut juridique de l'animal.	Citer les principes légaux régissant la protection animale. Décrire l'organisation de la protection animale.
Protection animale : loi, convention européenne.	Présenter la responsabilité civile du propriétaire en cas de dommage ou nuisance.
Rôle des services vétérinaires, de la fourrière, des associations.	Présenter les modalités de l'identification.
Rôle des associations de promotion et d'amélioration des animaux de race.	Citer les principales règles régissant le commerce, les échanges et les importations d'animaux.
Responsabilité civile des propriétaires.	Citer les obligations administratives du détenteur d'animaux en cas d'apparition d'une maladie contagieuse.
Identification des animaux.	Présenter les fonctions assurées par les maires.
Réglementation du commerce, échanges et importations d'animaux.	Citer des actes réservés aux vétérinaires.
Maladies réputées légalement contagieuses.	
Loi contre la divagation des animaux.	
Animaux dangereux et errants.	
Notion d'exercice illégal de la médecine vétérinaire.	

Domaine transport : mobiliser la connaissance des dispositions requises pour garantir le bien être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport.

CHAMP DE CONNAISSANCES	CAPACITÉS MINIMALES attendues
Champ d'application de la réglementation sur le transport des animaux vivants.	Citer les exigences réglementaires liées au véhicule, aux conteneurs.
Moyens de transport.	Citer les fonctions/ rôles attendus.
Conception des équipements et des cages.	Présenter les caractéristiques pour le nettoyage et la désinfection.
Modalités de transport.	Présenter les conditions à respecter pour le transport.
Bien être des animaux.	Définir la notion de porteur sain, de maladies transmissibles.
Risques pour l'animal.	Citer les exigences réglementaires liées aux personnes.
Risques pour les personnes.	
Le transporteur, le convoyeur.	

Domaine sélection : mobiliser les connaissances de la sélection animale :

CHAMP DE CONNAISSANCES	CAPACITÉS MINIMALES attendues
Races, standard de races et lignées.	Définir, reconnaître et classer les races. Décrire les critères de race.
LOF (Livre des origines français), LOOF (Livre officiel des origines félines) et certification de races.	Caractériser et reconnaître les espèces domestiques. Citer les rôles et les conditions d'inscription au LOF et au LOOF.
Espérance de vie.	Facteurs de variation.
Génétique.	Définir l'ADN, les gènes, le génotype, la transmission des caractères.
Pedigree et groupes de chiens et chats.	Définir les maladies ou tares héréditaires. Citer les utilisations et les conséquences possibles de la consanguinité. Citer les caractéristiques respectives des groupes de chiens.

ANNEXE III

Règlement de l'évaluation

L'épreuve de contrôle des connaissances se déroule selon une procédure et des modalités d'évaluation identiques sur l'ensemble du territoire. L'épreuve est constituée d'un QCM (questionnaire à choix multiple) dont la correction est automatisée. Elle se déroule en un temps limité. Le candidat est informé de la mise en page de l'application informatique par une copie d'écran mise à sa disposition avant l'épreuve.

Dispositif d'évaluation

Phase d'évaluation :

Elle est fondée sur une banque de questions, actualisées et organisées en huit domaines :

- « alimentation » ;
- « comportement » ;
- « logement » ;
- « droit » ;
- « reproduction » ;
- « médecine animale » ;
- « transport » ;
- « sélection » ;

Un ensemble de trente questions couvrant l'ensemble du programme d'évaluation est tiré au sort pour chaque candidat.

Le candidat choisit de se présenter à l'évaluation pour une ou plusieurs catégories d'animaux :

- « chien » ;
- « chat » ;
- « animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats », testées seules ou combinées par deux ou trois.

Cette disposition conduit donc à sept situations possibles correspondant à sept profils d'évaluation :

- « chien » ;
- « chat » ;
- « animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats » ;
- « chien et chat » ;
- « chien et animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats » ;
- « chat et animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats » ;
- « chien, chat et animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats ».

Ces sept profils donnent la possibilité au responsable de l'évaluation de mettre à disposition, simultanément, dans l'outil informatique, sept sessions d'évaluations durant l'épreuve de contrôle des connaissances.

Les questions apparaissent à l'écran les unes après les autres. Pour chacune des questions posées, le nombre attendu de bonnes réponses est affiché.

Par un clic, le candidat désigne simplement avec sa souris la ou les bonnes réponses, ce qui lui permet de passer à la question suivante. Le retour en arrière est possible durant l'évaluation.

La durée de chacune des sessions d'évaluation est de trente minutes. Le responsable de l'épreuve de contrôle des connaissances confirme la fin de chacune des sessions d'évaluation ce qui déclenche leur correction par l'outil informatique.

Phase de correction

Le seuil de réussite est fixé à 18 bonnes réponses sur 30.

Pour chacune des sessions d'évaluation, le résultat est connu quelques minutes après la clôture de la session d'évaluation correspondante. Un rapport de correction est téléchargé et sauvegardé au format « pdf » par le responsable de l'épreuve de contrôle des connaissances.

Le responsable de l'épreuve de contrôle des connaissances pour l'établissement habilité, adresse un procès-verbal signé, à l'issue de chaque épreuve, à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Ergonomie du dispositif

Le dispositif de contrôle des connaissances est un service en ligne sécurisé, accessible par identifiant et mot de passe.

Le centre d'évaluation de l'établissement habilité accède à l'outil d'évaluation, introduit les données d'identification du candidat et crée la session d'évaluation, avant de placer le candidat devant le poste informatique qui lui correspond.

Le candidat vérifie les informations portées sur l'écran de session d'évaluation qui lui correspond et débute l'évaluation sous la surveillance du responsable de l'évaluation.

Belle dynamique et grandes ambitions "en courant" !

C'est au Pertre, aux confins de la Bretagne et de la Normandie, en Ille-et-Vilaine, que la Fédération des Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC), a tenu son Assemblée générale annuelle sur invitation de l'énergique AFACCC 35, emmenée par Ludovic Patrat, son Président.

"Dire ce qu'on fait et surtout faire ce qu'on dit"... "Assumer à présent pleinement notre rôle de Fédération de toutes les associations de chasseurs aux chiens courants"... "Félicitations pour la belle vitalité de votre association !"... C'est ce que l'on put entendre lors de la dernière Assemblée générale de la FACCC, une assemblée de très haute tenue qui a dévoilé des indicateurs tous au vert et les grandes ambitions que nourrit cette association au dynamisme indiscutable.

C'est vrai que Marc Dudognon, dont la présidence a été renouvelée pour la période 2013-2016, ne peut être que satisfait à l'examen des données caractérisant l'évolution de l'association.

En effet le polygone des effectifs témoigne d'une évolution régulière du nombre d'adhérents, qui atteint aujourd'hui le chiffre remarquable de 11.000, avec une progression quasi constante de 500 nouveaux membres par an, pour les six dernières années ! Ces chiffres confèrent à la FACCC le statut de première association cynégétique de France, portée par 66 délégations départementales (les AFACCC) pour 72 départements représentés.

Outre ces résultats remarquables, le sentiment général, palpable tout au long de la réunion, est la volonté de l'équipe dirigeante d'aller toujours de l'avant, de fédérer le maximum d'associations autour de la cause du chien courant et de continuer à améliorer les services offerts à ses adhérents.

Aller de l'avant, fédérer toujours d'avantage et pouvoir représenter toutes les structures associatives relatives au chien courant et à son utilisation, c'était LA proposition soumise au vote des Présidents des AFACCC, portée par une refonte statutaire. Cette dernière permet aux associations cynégétiques autres que les AFACCC d'adhérer à la FACCC, en tant que personnes morales uniquement, et après accord de cette dernière.

Le vote massif de la nouvelle mouture (qui a recueilli 97% des suffrages exprimés) illustre bien la maturité des représentants des AFACCC et cette volonté de fédérer,

dans l'intérêt exclusif de la défense et la promotion du chien courant.

Dans la foulée, les nouveaux statuts propres aux AFACCC ont reçu eux aussi une approbation aussi massive (98% des voix).

Au delà de cette évolution statutaire, la FACCC nourrit de fortes ambitions de développement.

Hervé Cart, qui occupe aujourd'hui avec Roger Paris le poste de Vice-président l'a très clairement expliqué. Son intervention a captivé l'auditoire et qui a reçu une adhésion unanime.

En synthèse et pour la période 2013/2016, la FACCC portera ses efforts sur l'optimisation des services aux AFACCC et aux adhérents ; l'amélioration de l'ancrage des AFACCC sur leur département, le développement de l'emprise institutionnelle de la FACCC. Mais c'est vers l'avenir que s'est projeté l'intervenant en présentant le projet d'études scientifiques porté par la FACCC, sur deux thèmes bien définis :

- clarifier scientifiquement la contribution de la chasse aux chiens courants à l'égard de la gestion des concentrations de sangliers et des dégâts commis ;
- analyser les effets et impacts comparés de la chasse aux chiens courants en matière de dérangement sur la faune sauvage.

La première étude sera lancée dès septembre et les conclusions livrées en 2014. L'étude de faisabilité de la seconde, plus ambitieuse et nettement plus lourde, sera présentée au CA de novembre. La FACCC entend la piloter, à titre principal, mais rassemblera au sein d'un comité de pilotage toutes les structures souhaitant la rejoindre et apportant leur contribution. Un comité scientifique indépendant en assurera la direction opérationnelle. Les résultats seront publiés à l'issue et valorisés par le biais de colloques et présentations institutionnels.

Mais la FACCC c'est aussi 176 concours de meutes organisés l'an dernier et une dizaine de formations de juges.

Guy Maunier, Président de la commission des épreuves, a présenté les sept finales nationales sur la plupart des espèces chassables aux chiens courants organisées en 2014 et permettant de départager les meilleures meutes du moment. Il a aussi exposé les principales évolutions du dispositif relatif à l'organisation des concours et à l'évaluation des concurrents.

Le bilan financier présenté par Marie Claude Lavoine, Trésorière, a attesté de l'excellente santé financière de l'asso-

ciation, qui va lui permettre d'engager ses actions.

L'année 2013 aura été riche en communication avec de nombreuses actions au service des AFACCC départementales et des adhérents et une refonte totale du site internet (www.faccc.fr) qui vaut le détour.

Citons encore dans ce chapitre la revue "Chien Courant" toujours aussi appréciée par les adhérents, une protection juridique opérationnelle dont l'efficacité n'est plus à démontrer, bref les indicateurs positifs d'une association en bonne santé, reconnue dans le monde cynégétique puisqu'une dizaine de présidents de FDC sont adhérents, de même que plus de 150 administrateurs de ces mêmes Fédérations.

Le Président a donné ensuite la parole aux divers invités. François Couëtoux du Tertre, pour la Société de Vénérie félicitait pour sa vitalité "une association avec qui nous sommes sur la même longueur d'onde de passionnés et de pratiquants...". Il a indiqué à l'Assemblée tout l'intérêt porté par la Vénérie aux études engagées par la FACCC.

Même état d'esprit chez Frédéric Herbert (AFEVST) qui a souhaité plus spécifiquement saluer l'ouverture statutaire permettant à la FACCC d'accepter d'autres associations comme membres admis.

Gilbert Lérat, administrateur de la FDC 35 est intervenu au nom du Président André Douard et a assuré les participants du total soutien de sa Fédé...

Stéphane Petit, représentant l'ANCGG, a révélé le grand intérêt que portait l'association à la démarche scientifique engagée par la FACCC. Sans doute, des liens et des partenariats forts se créeront dans ce cadre

La rencontre s'est conclue de façon très conviviale autour des différents stands, sur le site de la fête du Pertre, belle manifestation regroupant 3.000 chiens courants et attirant plus de 10.000 visiteurs chaque année.

Le nouveau bureau de la FACCC

Président : Marc Dudognon
 Vice-Présidents : Roger Paris, Hervé Cart
 Secrétaire : Gérard Ballet
 Trésorière : Marie Claude Lavoine



Photo F.A.C.C.C.



Photo F.A.C.C.C.